



SNPAD

FLASH INFO

- ✚ **Ouverture et conditions d'organisation CONCOURS INTERNE SUR EPREUVES** pour le recrutement de Conseillers Techniques de Service Social des administrations de l'Etat au sein du Ministère des Armées **au titre de l'année 2020**
(Arrêté du 25 Octobre 2019 – JO du 13 Novembre 2019)

Nombre de postes offerts : **8**, dans la spécialité « Social »

Ouverture des inscriptions : **13 novembre 2019**

Clôture des inscriptions : **20 décembre 2019**

Epreuve orale d'admission : **à compter du 13 janvier 2020**

➤ **Modalités d'Inscription**

➤ **Demande formulaire d'inscription**

Ce formulaire doit être complété sur internet à l'adresse suivante : <https://www.concours-civils.defense.gouv.fr>.

A la fin de l'inscription, un document format « PDF » est proposé aux candidates et candidats qui doivent l'enregistrer sur leur ordinateur.

Ce formulaire est à transmettre avec le dossier RAEP au CMG de Lyon à l'adresse mail suivante : cmg-lyon.recrutement.fct@def.gouv.fr.

➤ **Date de clôture des inscriptions et envoi des dossiers complets**

. Par internet : **20 décembre 2019, minuit.**

Les candidates et candidats, déjà inscrits par internet, peuvent modifier les données de leur dossier jusqu'à cette date **avec les numéros d'inscription et de certificat qui leur ont été attribués**, lors de leur inscription.

Toute modification fera l'objet d'une nouvelle validation.

. Par voie postale : **20 décembre 2019, minuit**

Pour les candidats n'ayant pas accès à Internet, un dossier d'inscription peut être demandé, par voie postale, jusqu'au 13 décembre 2019, cachet de la poste faisant foi, auprès du **CMG de Lyon** : Division ressources humaines – Bureau concours, recrutement et formation – Section B – Quartier Général frère – BP 41 – 69998 Lyon Cedex 07, **accompagné d'une enveloppe A4** affranchie au tarif lettre 190 g et libellée à leurs noms et adresse, pour transmission du dossier d'inscription.

. Le formulaire d'inscription, une fois complété, doit être envoyé, **accompagné des pièces requises et 4 exemplaires du RAEP**, au plus tard le 20 décembre 2019 à l'adresse postale mentionnée ci-dessus, cachet de la poste faisant foi.

TOUT DOSSIER INCOMPLET EST REJETÉ.

Toute candidate ou tout candidat résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite peut bénéficier, à sa demande, **au recours à la visioconférence pour passer l'orale.**

Cette demande doit être formulée par écrit ou par mail au CMG de Lyon, à l'adresse mentionnée ci-dessus, **au plus tard le 20 décembre 2019.**

▪ Un certificat médical, délivré par un médecin agréé par l'Administration et comportant la mention « aménagement relatif à la visioconférence » doit être joint à cette demande.

➤ L'épreuve Orale d'admission se déroule à Lyon, **à compter du 13 janvier 2020.**

Les lauréates et lauréats doivent accepter l'affectation qui leur est notifiée au moment de leur nomination en vue de leur prise de fonctions.

Ils sont réputés renoncer au bénéfice du concours s'ils ne rejoignent pas leur poste dans le délai qui leur est imparti au moment de la notification d'affectation.

Paris, le 19 novembre 2019